



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Aude
Arrondissement de Narbonne
**Commune de
Montredon-des-Corbières**

L'An deux mille vingt-deux, le six octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du trente septembre deux mille vingt-deux.

Date de la convocation

Le 30 septembre 2022

Date de publication

11 OCT. 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Vote par procuration : 2

Présents : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Pascal CHABOSSON, M. Bruno DEVIC, M. Régis AIGOUY, Mme Eugénie MULA, M. Jean-Pierre MARTINEZ, M. Maxime SAVY

Absents ayant donné procuration : M. Jérôme DE SAINT NICOLAS, Mme Agnès VILA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BASTIER

N°49-2022

**Objet : Affaires juridiques –
élection du 4ème adjoint
au Maire suite à une
démission**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 48-2020 du 28 mai 2020 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal du 28 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 63-2020 du 30 Juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire au 3° adjoint,

Vu l'arrêté municipal n° 85-2022 du 29 septembre 2022 retirant la délégation de fonctions du maire au 3° adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 07 septembre 2022.

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4° adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **Que** l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le **4ème rang**
- **De procéder** à la désignation du 4° adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Mme Christina PELEGRIN

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Mme Christina PELEGRIN a obtenu 14 voix

- Mme Christina PELEGRIN est désignée en qualité de 4ème adjointe au maire de la Commune de Montredon-des-Corbières.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,
Le 06 octobre 2022.

Reçu en Préfecture le : 11 OCT. 2022

Certifié exécutoire par M. Le
Maire



Jean-Marc JANSANA
Maire de Montredon-des-Corbières

Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.